

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. EL HASSOUNI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme BIOT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : Mme DILLENSEGER - M. PRIBETICH - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - M. BORDAT - M. DUGOURD - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Zone d'Aménagement Concerté Espace Champollion - Acquisition des espaces publics sur la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise

Monsieur Izimer, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le bilan prévisionnel d'opération de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Espace Champollion correspondant à la mise en oeuvre de la première phase opérationnelle de l'Opération de Renouveau Urbain (ORU) des Grésilles, valorise la cession des espaces publics par la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise à la Ville suivant le coût de réalisation de ces ouvrages.

Le compte de résultat et l'état des produits et des charges qui seront soumis à l'approbation d'une prochaine séance du Conseil Municipal fixent le montant de cette cession à 476 000 € HT, soit 569 296 € TTC.

Aussi convient-il de rapporter partiellement la délibération du 22 décembre 2011 et décider l'acquisition des espaces publics cadastrés section BD n^{os} 146, 149, 152, 156, 157, 164, 166, 168, 169, 172, 176, 185, 187, 189, 191 et 192, d'une superficie totale de 21 604 m², moyennant la somme de 476 000 € HT, soit 569 296 € TTC, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider de rapporter partiellement la délibération du 22 décembre 2011 relative au prix d'acquisition par la Ville sur la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise, des espaces publics de la ZAC Espace Champollion ;

2- décider que cette acquisition interviendra moyennant la somme de 476 000 € HT, soit 569 296 € TTC ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

- pour : 44

- non-participation au vote : 1